

SICAV de droit français

LAZARD ALPHA EURO SRI

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2021

Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Lazard Frères Banque
Commissaire aux comptes : MAZARS

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	8
3. Rapport de gestion	10
4. Informations réglementaires	15
5. Certification du commissaire aux comptes	22
6. Comptes de l'exercice	30

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV).

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

MODALITES D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Les modalités précises sont détaillées à la rubrique "Modalités d'affectation des sommes distribuables" du prospectus.

OBJECTIF DE GESTION

Action R, Action I, Action IC et Action T :

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Eurostoxx. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Action R, Action I, Action IC et Action T :

Eurostoxx

L'indice Eurostoxx, exprimé en Euro est constitué des plus grandes sociétés cotées de la zone Euro, pondérées en fonction de la capitalisation boursière.

Les données sont disponibles sur : www.stoxx.com

Code Bloomberg : SXXT Index

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

I. Stratégies utilisées

Investir dans les grandes entreprises de la zone euro qui réalisent la meilleure performance économique sur longue période, en privilégiant celles dont l'évaluation boursière sous-estime cette performance.

La performance économique de l'entreprise est sa capacité à mettre en œuvre le capital qu'elle utilise (fonds propres et dettes) à un taux de rendement supérieur à son coût. La part de capital appartenant aux actionnaires ainsi investie doit être valorisée sur longue période en fonction de cette performance économique tout en subissant les fluctuations du marché actions à court terme.

L'investissement du capital de l'entreprise à un taux de rentabilité supérieur à son coût reflète sa performance économique. La performance boursière sur longue période vient témoigner de cette performance. La stratégie mise en œuvre dans la Sicav repose donc sur :

- Une approche best-in-universe qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extrafinancier indépendamment de leur secteur d'activité ;

- L'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique. La validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique.
- La sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance.
- La construction d'un portefeuille concentré sur 30-50 titres à l'intérieur de la zone euro, sans contraintes géographiques ni sectorielles.

La recherche du meilleur couple performance économique/évaluation de l'entreprise pourra conduire à des divergences fortes entre la performance de la Sicav, sa composition sectorielle et/ou géographique et celles de la classe d'actif sous-jacente que sont les grandes capitalisations de la zone euro.

Analyse ESG et sélection

L'analyse ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agence d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) de chaque entreprise et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou "Principal Adverse Impacts" (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou "Sustainability Risks" (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Chaque pilier E, S et G est noté de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) à partir d'au minimum dix indicateurs clés pertinents par pilier (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...). La note ESG globale de la société synthétise les scores de chaque pilier selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement et le Social et 40% pour la Gouvernance.

Les notations ESG sont directement intégrées au modèle de valorisation financière par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC).

Gestion ISR

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

La Sicav est gérée conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Économie et des Finances français. La prise en compte de critères ESG influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

Afin de satisfaire aux critères de gestion du label ISR, les analystes-gérants s'assurent que la note ESG moyenne de la Sicav soit supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ.

L'univers de départ est réparti en 3 zones de notation :

- 80% des sociétés de la zone Euro
- 10% des sociétés de la zone Europe ex-euro
- 10% de sociétés de petites capitalisations

Cette note ESG est calculée après exclusion de 20% des valeurs les moins bien notées sur chaque zone (Euro, Europe ex-euro et petites capitalisations).

Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées dans le cadre de la gestion ISR sont réalisées par un partenaire externe indépendant.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille et l'indice / univers de référence doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

2. Actifs hors dérivés

Actions :

- En actions négociées sur les marchés de l'Union Européenne à hauteur de 90% minimum, dont 80% minimum sont négociées sur les marchés de la zone euro ;
- En actions négociées hors de marchés de l'Union Européenne à hauteur de 10% maximum ;
- En actions de petites capitalisations à hauteur de 10% maximum.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

- Instruments monétaires à hauteur de 10% maximum.

OPC :

OPCVM monétaires de droit français, FIA de droit français ou étrangers respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Comofi, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui n'investissent pas eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

3. Instruments dérivés

Néant.

4. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans tous titres intégrant des dérivés permis par le programme d'activité de la société de gestion (notamment droits ou bons de souscription).

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, actions (tous types de capitalisations), titres et valeurs mobilières assimilés dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 5% de l'actif net.

5. Dépôts :

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de la Sicav dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces :

L'OPC peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant.

8. Information sur les garanties financières :

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré et conformément à la position AMF 2013-06, la Sicav peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de perte en capital

L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performance de l'OPC dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale.

Risque action

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

Risque lié à la capitalisation

Sur les valeurs de petites et moyennes capitalisations le volume des titres traités en bourse est réduit, les mouvements de marchés peuvent donc être plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut baisser rapidement et fortement.

Risque de liquidité

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles l'OPC peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de change

L'OPC peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises autres que la devise de référence. La valeur de ces actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Dans le cas de parts (ou actions) hedgées libellées dans une devise autre que la devise de référence, le risque de change est résiduel du fait de la couverture systématique, entraînant potentiellement un écart de performance entre les différentes parts (ou actions).

Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Tous souscripteurs recherchant une exposition au risque actions.

Il est fortement recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Information relative aux investisseurs américains.

La Sicav n'est pas enregistrée en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du *Securities Act* de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des *Restricted Persons*, telles que définies ci-après.

Les *Restricted Persons* correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du *Securities Act* de 1933, tel que modifié.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1^{er} juillet 2014, dès lors que la Sicav investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

La Sicav, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de l'investisseur.

Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE ET A INTERVENIR

Dans le cadre de la délégation de gestion financière consentie par la SICAV **LAZARD ALPHA EURO SRI** (code ISIN : FR0010828913) Lazard Frères Gestion SAS a décidé les modifications suivantes :

- 1) La modification rédactionnelle de la politique d'investissement dans la cadre de la mise à jour ESG/SFDR.
- 2) Ajout du risque de durabilité

➤ **Date d'effet : 16/03/2021**

Le Conseil d'administration la SICAV **LAZARD ALPHA EURO SRI** (code ISIN : FR0010828913) en date du 15 février 2021, a décidé les modifications suivantes :

- 1) La modification de stratégie en lien avec la labellisation ISR de la Sicav.
- 2) Le changement de dénomination : LAZARD ALPHA EURO SRI.
- 3) Le changement d'adresse du siège social.

➤ **Date d'effet : 27/10/2021**

Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

I. Liste des mandats

Noms des Administrateurs	Nombre de Mandats	Liste des mandats et fonctions
Régis Bégué <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	3	<ul style="list-style-type: none">▪ Président Directeur Général des Sicav :<ul style="list-style-type: none">. Lazard Alpha Euro SRI. Lazard Alpha Europe▪ Administrateur de la Sicav :<ul style="list-style-type: none">-Lazard Equity SRI
Mme Marie-Andrée Puig <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	4	<ul style="list-style-type: none">▪ Directeur Général et Administrateur de la Sicav Norden Small▪ Administrateur des Sicav :<ul style="list-style-type: none">. Lazard Alpha Euro SRI. Lazard Japon. Norden SRI
M. Pascal Ferrand <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	<ul style="list-style-type: none">▪ Président du Conseil d'Administration de la Sicav Norden Small▪ Administrateur dans les Sicav :<ul style="list-style-type: none">. Lazard Alpha Euro SRI. Objectif Monde Sicav. Lazard Patrimoine USD. Objectif Gestion Mondiale
M. Julien-Pierre Nouen <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	2	<ul style="list-style-type: none">▪ Administrateur des Sicav :<ul style="list-style-type: none">. Lazard Alpha Euro SRI. Norden Family

II. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président de celles de Directeur Général et portera le titre de Président Directeur Général.

JETONS DE PRESENCE

La Sicav ne distribue aucun jeton de présence aux administrateurs.

3. RAPPORT DE GESTION

« A la date d'établissement du rapport de gestion et dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire du Covid-19, il n'a pas été rencontré les événements listés ci-dessous :

- des événements significatifs intervenus au cours de l'exercice tels que des changements dans les modalités d'application des méthodes comptables (mise en œuvre de valorisation sous modèle, activation de gates, suspension de VL).
- d'autres éléments tels que des informations relatives aux situations éventuelles de suspension des souscriptions/rachats, de liquidation de fonds ou de création d'un fonds de cantonnement ».

PERFORMANCE

- ❖ La performance de l'action I sur la période est de **+22,30%**
- ❖ La performance de l'action IC sur la période est de **+22,28%**
- ❖ La performance de l'action T sur la période est de **+22,29%**
- ❖ La performance de l'action R sur la période est de **+21,08%**

- ❖ La performance de l'indice sur la période est de : **+22,67%**

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Economie

Le PIB mondial a enregistré un fort rebond en 2021 pour revenir sur un niveau proche de son niveau d'avant la pandémie. Le déploiement de vaccins efficaces a permis une réouverture progressive des économies et la demande a été stimulée par les mesures de soutien exceptionnelles des pouvoirs publics et des banques centrales. La reprise globale a toutefois été freinée par des problèmes d'approvisionnement qui ont empêché l'accroissement de la production dans certains secteurs comme l'automobile.

L'inflation s'est nettement renforcée, au-delà de l'augmentation des prix des matières premières, des biens affectés par les problèmes d'offre (voitures d'occasion, ...) et de la normalisation des prix des services les plus sensibles à la pandémie (hôtellerie, voyages, ...). En parallèle, des pénuries de main d'œuvre se sont fait le jour, exerçant des pressions haussières sur les salaires, en particulier aux Etats-Unis. Ce contexte de forte reprise de l'économie et de l'inflation amène les banques centrales à progressivement retirer leur soutien monétaire.

Aux Etats-Unis, le PIB était en hausse de +4,9% sur un an au T3 2021 et de +1,4% par rapport à son niveau du T4 2019. 6,4 millions d'emplois ont été créés en 2021, portant l'emploi total à 149 millions, contre 153 millions avant la crise. Le taux de chômage a baissé de 6,7% à 3,9%. Les salaires augmentaient de +5,8% sur un an en décembre. Le nombre d'offres d'emplois non pourvues a bondi pour atteindre 10,6 millions en novembre. L'inflation globale sur un an est passée de +1,4% à +7,0% et l'inflation core de +1,6% à +5,5%.

La Fed a maintenu son taux directeur dans la fourchette de 0%-0,25% En juin, Jérôme Powell a indiqué que le débat sur la réduction des achats d'actifs était amorcé. En septembre, Jérôme Powell a ouvert la voie à une annonce formelle en novembre. En novembre, la Fed a annoncé que ses achats d'actifs seraient réduits de 15 milliards de dollars chaque mois. En décembre, la Fed a annoncé que le rythme de réduction des achats d'actifs passerait de 15 à 30 milliards de dollars par mois, ce qui devrait les ramener à zéro en mars 2022. La question de la réduction du bilan a été abordée.

Le Congrès américain a adopté deux plans de soutien budgétaire massifs en 2021: un premier plan de 1900 Mds USD, en mars, et un second plan d'investissement en infrastructures de 1200 Mds USD, en novembre. En décembre, un plan de dépenses sociales de 1750 Mds USD était toujours en cours de négociation.

Dans la zone euro, le PIB progressait de +3,9% sur un an au T3 2021 et affichait une baisse de 0,3% par rapport à son niveau du T4 2019. Il augmentait de +3,3% en France, de +2,5% en Allemagne, de +3,9% en Italie et de +3,4% en Espagne. Le taux de chômage a baissé de 8,1% à 7,2%. L'inflation globale sur un an est passée de -0,3% à +5,0% et l'inflation sous-jacente de +0,2% à +2,6%.

La BCE a laissé le taux de dépôt inchangé à -0,50%. En mars, la BCE a annoncé qu'elle allait augmenter de manière significative le rythme auquel elle investit l'enveloppe de 1850 Mds EUR consacrée à son programme d'achat d'urgence face à la pandémie. En septembre, la BCE a annoncé qu'elle allait procéder à un léger ralentissement. En décembre, la BCE a annoncé qu'elle allait procéder à un ralentissement supplémentaire au T1 2022 et que ce programme prendrait fin en mars 2022. Pour amortir la diminution des achats, les achats effectués dans le cadre du programme APP seront augmentés à 40 Mds EUR par mois au T2 2022, passeront à 30 Mds au T3 2022 et reviendront à 20 Mds EUR au T4 2022.

En Allemagne, les élections législatives de septembre ont débouché sur un parlement fragmenté. Le 8 décembre Olaf Scholz a été élu chancelier fédéral. Un gouvernement de coalition composé du Parti social-démocrate, des Verts et du Parti libéral a été formé.

En Chine, le PIB augmentait de +4,9% sur un an au T3 2021 et de +8,1% par rapport au T4 2019. Le taux de chômage urbain a baissé de 4,2% à 3,9%. L'inflation globale sur un an est passée de +0,2% à +1,5% et l'inflation core de +0,4% à +1,2%. La Banque centrale chinoise a maintenu son taux directeur à 2,95%. Le coefficient des réserves obligatoires pour les principales banques a été abaissé de 100 points de base à 11,5%.

En mars, le gouvernement a annoncé viser une croissance du PIB « au-dessus de 6% » en 2021. En mai, le gouvernement a autorisé les familles à avoir trois enfants. Une emphase nouvelle sur la « prospérité commune » a donné lieu à plusieurs annonces ciblant certains secteurs comme la technologie et l'éducation. Certains grands promoteurs immobiliers ont rencontré des difficultés financières.

Marchés

Les indices actions ont fortement augmenté en 2021. Hors dividendes, l'indice MSCI World All Country en dollar a progressé de +16,5%, le S&P 500 en dollars de +26,9%, l'Eurostoxx en euros de +20,4% et le Topix en yen de +10,4%. L'indice MSCI émergents en dollars a sous performé avec une baisse de -4,6%.

Au premier trimestre, le contexte de renforcement du soutien budgétaire aux Etats-Unis et la montée en puissance de la vaccination a tiré à la hausse les valeurs les plus exposées à un rebond de l'activité. La forte reprise économique attendue a alimenté les craintes d'une poussée inflationniste mais les discours accommodants des banques centrales ont rassuré.

Au deuxième trimestre, l'amélioration de la situation économique et sanitaire s'est traduite par de nouveaux sommets historiques en Europe et aux Etats-Unis. Les banquiers centraux ont beaucoup insisté sur le caractère transitoire de la poussée inflationniste, ce qui a permis d'apaiser les craintes d'un ajustement précoce de la politique monétaire américaine.

Au troisième trimestre, les inquiétudes autour de la croissance chinoise, le discours un peu moins accommodant de la Fed et la remontée rapide des taux souverains ont entraîné une correction en septembre.

Au quatrième trimestre, les marchés actions ont d'abord été soutenus par les bonnes surprises sur les publications de résultats d'entreprises avant de corriger en novembre suite à l'émergence du variant omicron. Les nouvelles plutôt rassurantes sur la dangerosité du virus et sur l'efficacité des vaccins ont ensuite permis un rebond en décembre.

Les taux souverains ont enregistré une forte tension en 2021, à la faveur de l'amélioration des perspectives de croissance et de l'augmentation de l'inflation. Le taux à 10 ans du Trésor américain est passé de 0,91% à 1,51%, avec un point bas en début d'année et un point haut au printemps à 1,74%. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand est passé de -0,57% à -0,18% avec un point bas en début d'année et un point haut à l'automne à -0,09%.

Les marges de crédit des émetteurs privés européens se sont écartées sur le compartiment investment grade et resserrées sur le compartiment high yield. D'après les indices ICE Bank of America, les premières sont passées de 93 à 98 points de base et les secondes de 355 à 331 points de base.

Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié de 6,9% contre le dollar, de 5,9% contre la livre sterling et de 4,0% contre le franc suisse. L'euro s'est apprécié de 3,7% contre le yen. Les devises émergentes se sont en moyenne dépréciées de 9,2% contre le dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières a augmenté de 37% en 2021, en raison notamment de la forte hausse des cours de l'énergie. Le prix du baril de Brent est passé de 51 dollars à 77 dollars, une hausse de 51%, et le prix du gaz naturel a bondi de 47%.

POLITIQUE DE GESTION

Sur l'ensemble de l'exercice (du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021), Lazard Alpha Euro SRI (part I) enregistre une performance de +22,30% tandis que son indice de référence, l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis, progresse de +22,67%, soit une sous-performance de 38 points de base.

Au 1^{er} trimestre de 2021, le fonds (Part I) devance son indice de référence de 192 points de base (+10,86% vs. +8,94%). Avec les nouvelles mesures de restriction qui se sont fait jour en Europe en ce début d'année 2021, le marché a marqué le pas en janvier. L'Eurostoxx clôture ce premier mois de l'année en baisse de 1,37%. Enthousiasmés par l'arrivée prochaine des vaccins, les premières séances avaient pourtant été en hausse. La situation européenne a eu raison de cet optimisme initial, sans toutefois affecter tous les marchés mondiaux puisque le pétrole progresse de près de 10% sur le mois et le 10-ans américain se tend de 15 points de base, par exemple. Le fonds, quant à lui, recule de 1,64% (Part I), pénalisé par une sélection défavorable dans la santé, la technologie ainsi que la distribution et malgré une contribution positive de l'automobile et des biens de consommation. JDE Peet's continue de sous-performer, de même qu'EssilorLuxottica, Worldline et Société Générale. Atos est pénalisé par son intention d'acheter son concurrent américain DXC. En revanche, Saint-Gobain progresse sur ses bons résultats et Telefonica grâce à la cession de ses tours permettant un désendettement partiel. Michelin, STMicroelectronics, Publicis et Aperam contribuent également positivement. En février, c'est le thème du retour de la croissance et de l'inflation qui aura dominé le mois. Les campagnes de vaccination en Israël, au Royaume-Uni et aux États-Unis ont donné aux marchés financiers l'espoir d'une sortie de crise sanitaire. Poussées par cette perspective ainsi que par l'afflux de liquidités, les matières premières se sont à nouveau appréciées, à commencer par le pétrole. Le prix du baril de Brent franchit les \$65 le 23 février. Mais l'événement le plus remarquable de ce mois écoulé est la tension qui s'est opérée sur les taux longs : le rendement du T-Bond passe de 1,06% à 1,52% en 21 jours. Quant au Bund, il s'adjuge 30bp de rendement, de -0,55% à -0,25%. Ces mouvements induisent une assez nette rotation sur les marchés actions et profitent au portefeuille qui progresse de 5,87% (Part I), soit 227 points de base de surperformance contre l'Eurostoxx. Bien que le fonds souffre de son exposition à Unilever, Alstom, AstraZeneca et Anheuser-Busch Inbev, il bénéficie en revanche des banques, de l'absence de utilities et d'un effet sélection favorable dans la santé. Il profite notamment des hausses de Société Générale, ING, BBVA, BNP ou encore de celles d'Eiffage et de Publicis. En mars, le marché a fait fi des nouvelles mesures de confinement en Europe ainsi que des poussées épidémiques en Amérique du Sud et en Inde pour ne se concentrer que sur les bonnes nouvelles : efficacité des campagnes vaccinales là où elles ont été massivement déployées (Royaume-Uni et Israël), poursuite de la reprise forte en Asie, ampleur des plans de relance aux États-Unis et dans une moindre mesure sur le vieux continent. Porté par ces perspectives qui s'accompagnent en même d'une accalmie sur les marchés obligataires, les rendements ne progressant que très légèrement sur le mois, l'Eurostoxx s'adjuge une forte hausse : +6,61%. Le fonds, moins porté par rotation thématique que les mois précédents, progresse, lui, de 6,46% (Part I). Il souffre des difficultés de Crédit Suisse, vendu depuis, des piètres performances de JDE Peets et de Continental, ainsi que de la hausse spéculative de Volkswagen, absente du portefeuille. Il bénéficie en revanche d'une bonne sélection en matières premières, en particulier ArcelorMittal et Aperam, ainsi que des biens de consommation et l'alimentation-boissons. BMW, ING Groep, Saint-Gobain et AkzoNobel contribuent également positivement.

Au 2^{ème} trimestre de 2021, le fonds (part I) progresse de +6,28% contre +5,77% pour l'Eurostoxx soit une surperformance de 50 points de base. En avril, le marché est resté haussier et s'est même adjugé de nouveaux records. Cependant les commentaires « dovish » des banques centrales ont fortement freiné les taux longs dans la première partie du mois, empêchant ainsi la rotation thématique de se poursuivre, ce qui a pénalisé le fonds. Dans la deuxième quinzaine, la performance relative s'est fortement reprise grâce à une nouvelle phase de tension sur les taux et surtout grâce aux premières publications de résultats très vigoureuses d'un certain nombre de titres présents dans le fonds qui termine à +2,32% (Part I), soit 12 points de base au-dessus de l'indice. L'effet sélection est négatif dans l'automobile (baisse de Renault, Stellantis, Michelin et BMW) et les biens de consommation (hausse de LVMH et Kering, absents du portefeuille). Le fonds bénéficie en revanche de la banque, avec Santander et BBVA, de la chimie (AkzoNobel) et des hausses de Worldline, Aperam, AB Inbev, Alstom et Eiffage. En mai, porté par la poursuite d'une saison de résultats exceptionnellement bonne et en l'absence de réaction des marchés obligataires aux chiffres d'inflation, le marché termine à nouveau le mois en hausse. Les matières premières côtoient les sommets, les économies européennes finissent par réouvrir, les États-Unis accélèrent, l'Asie ne faiblit pas. Les entreprises passent les hausses de prix au consommateur final qui ne se plaint pas. L'Eurostoxx s'adjuge 2,49% de hausse en mai, quatrième mois de hausse consécutif et nouveau record. Le fonds surperforme à nouveau de 103 points de base, à +3,52% (Part I), malgré l'effet négatif des biens de consommation, mais grâce à l'automobile, la banque et aux ressources de bases. Worldline, Holcim, Bayer, Dassault Systèmes et l'absence de luxe pèsent sur la performance, tandis que Stellantis, Société Générale, ArcelorMittal, BBVA,

Aperam et Continental contribuent positivement. Le marché a très légèrement progressé au mois de juin, alimenté par une détente des taux longs et la perspective de publications de résultats semestriels de très bonne facture. Ces derniers devraient, en effet, faire ressortir des croissances exceptionnelles, dans la même veine que ceux du T.I. Dans ce contexte le fonds a sous-performé de 65 points de base, à +0,34% (Part I), en raison notamment de la surexposition aux banques, impactées par l'aplatissement de la courbe des taux et la contreperformance de JDE Peet's. Alstom a également pesé sur la performance dans l'attente du CMD qui devait être l'occasion pour le management de donner des indications sur la génération de cash. Le fonds a, en revanche, profité de la hausse d'AstraZeneca, soutenu par la publication de données solides pour le Lympharza, dans le cancer du sein. Dassault Systèmes, EssilorLuxottica, Michelin et Holcim ont également contribué positivement.

Au 3^{ème} trimestre de 2021, la SICAV (part I) accuse un retard de 55 points de base sur l'Eurostoxx (+0,06% contre +0,61%). En juillet, les inquiétudes autour des résurgences épidémiques ainsi que le discours particulièrement accommodant de la Banque Centrale Européenne ont entraîné une nette baisse des taux d'intérêt longs en Europe comme aux États-Unis ainsi qu'une rotation thématique des marchés actions vers les valeurs peu cycliques et à visibilité longue, notamment dans la technologie. Les matières premières tirent cependant leur épingle du jeu grâce à des prix qui restent élevés et à la volonté chinoise de poursuivre la réduction de ses excédents de production. Le marché parvient à progresser de 1,46% mais le fonds sous-performe notablement, à -0,11% (Part I), malgré une bonne performance des ressources de base. Il souffre d'une mauvaise sélection en alimentation, automobile et bien industriels. Il est en particulier pénalisé par la baisse d'Alstom consécutive à l'annonce des coûts d'intégration de Bombardier. Anheuser-Busch Inbev, Renault et Carrefour baissent également malgré des publications honorables, ainsi que Continental. Le fonds bénéficie en revanche des bonnes publications et des hausses d'Aperam, ArcelorMittal, Dassault Systèmes et STMicroelectronics. En août, toujours préoccupés par les rebonds de l'épidémie dans certains pays où la couverture vaccinale était déjà bien avancée, les marchés actions ont poursuivi leur rotation thématique vers les valeurs de croissance au détriment des cycliques, un mouvement amplifié par ailleurs par le message très accommodant de la Fed lors du symposium de Jackson Hole en fin de mois. Août aura également été marqué par la politique chinoise et les inquiétudes qu'elle a suscitées pour les valeurs de technologie locales et pour le luxe. Malgré une faiblesse en deuxième partie de mois, le marché s'adapte tout de même 2,63% sur la période. Le fonds, quant à lui, sous-performe légèrement et progresse de 2,42% (Part I), du fait de la sélection négative en services financiers et ressources de base et malgré la contribution positive des biens de consommation, distribution et banque. Il est pénalisé par la hausse d'Adyen (absente) et la baisse de Worldline (présente) ainsi que par les baisses d'Unilever, Bayer et ArcelorMittal. Il bénéficie à l'inverse pleinement des hausses de STMicroelectronics, Société Générale, Carrefour et Telefonica, ainsi que de l'absence de LVMH et de Kering. La rentrée de septembre aura été marquée par la régression de l'épidémie en Occident, tandis que certaines zones en Asie, moins vaccinées, ont remis en place des confinements plus ou moins sévères accentuant les pénuries de tous ordres, liées aux perturbations du trafic commercial mondial et à l'arrêt de certaines zones de production. Il faut ajouter à ce tableau une envolée sans précédent des prix du gaz et du charbon en Europe comme en Asie, suivie par les prix de l'électricité et des "blackout" ponctuels en Chine, puis finalement une hausse du prix du pétrole lui-même. Le risque inflationniste se confirme et la Fed comme la BOE ou la Banque de Norvège raffermissent leur discours. Les taux longs gagnent quelques dizaines de points de base. Les marchés actions sont nerveux. L'Eurostoxx perd 3,38% et le fonds surperforme nettement, à -2,19% (Part I). Pénalisé par l'agro-alimentaire et les matériaux de constructions, il bénéficie en revanche de l'absence de utilities et de l'exposition aux banques et à l'automobile. Holcim Ltd, Worldline, AkzoNobel et JDE Peet's contribuent négativement tandis qu'AstraZeneca, Publicis, ING et BNP surperforment sur le mois.

Au dernier trimestre de l'exercice, Lazard Alpha Euro SRI (part I) sous-performe son indice de référence de 207 points de base (+3,74% vs. +5,81%). En octobre, les marchés actions ont repris le chemin de la hausse sur fonds de redétente des taux d'intérêt et de stabilisation des prix de l'énergie en Europe, malgré la poursuite de la hausse du pétrole et la confirmation des risques inflationnistes. Les indices mondiaux volent de record en record et avec une hausse de 4,19%, l'Eurostoxx n'échappe pas à la règle, portant sa performance depuis le début de l'année à +20,79%, essentiellement entraîné par les valeurs de croissance. Dans ce contexte, le fonds sous-performe de 98 points de base et progresse de 3,21% (Part I). Il est pénalisé par les services financiers et les biens de consommation tandis qu'il bénéficie de la sélection en banque, santé et énergie. Worldline déçoit et baisse fortement sur sa publication. Alstom poursuit aussi sa baisse, sans nouvelle cette fois, de même que Deutsche Telekom, Unilever et JDE Peets. En revanche, Dassault Systèmes, STMicroelectronics, Aperam et Anheuser-Busch Inbev surprennent positivement sur leur publication et surperforment sur le mois. Le mois de novembre a été marqué par deux inquiétudes simultanées : d'une part, les statistiques européennes et américaines confirment l'accélération de l'inflation, rendant de plus en plus probable une réaction des banques centrales, d'autant plus violente qu'elle est tardive, et de l'autre, le Covid s'est réinvité sur le devant de la scène. Alors que le début de mois était marqué par de nouvelles mesures restrictives, allant jusqu'au confinement que l'on attendait plus en Europe, un nouveau variant nommé Omicron a donné libre cours à toutes les projections les plus pessimistes sur le plan épidémique. Dans ce contexte, le marché a nettement reculé, de 3,21%. Le fonds (Part I) sous-performe de 207 points de base à -5,28%, du fait de son exposition à la banque, aux ressources de base et à l'automobile. Il est particulièrement pénalisé par BBVA qui souffre spécifiquement de la baisse de la Livre turque. Aperam baisse sur sa publication, de même que Santander, Stellantis et AstraZeneca. STM et Dassault Systèmes surperforment en revanche, de même que Reckitt Benckiser, Alstom et Orange. Le mois de décembre a vu se conforter de jour en jour l'hypothèse

que le variant Omicron du Covid-19 était à la fois beaucoup plus contagieux que tous ses prédécesseurs mais aussi beaucoup plus bénin. D'aucuns se sont même avancés à annoncer la fin de la pandémie par immunisation collective. Malgré certains retours à des mesures de confinement, comme en Autriche ou au Pays-Bas, c'est ce scénario qui s'est progressivement imposé dans les esprits, entraînant une rotation sectorielle à la faveur des cycliques qui accompagnait la hausse des rendements obligataires américains et européens. Même la crise européenne de l'énergie, avec une envolée sans précédent des prix du gaz et de l'électricité, est presque passée inaperçue, le marché étant résolument tourné vers les bonnes nouvelles. L'Eurostoxx progresse de 4,93% et le fonds (Part I) surperforme notablement, à +6,12%. Le portefeuille souffre de la baisse de Continental, Alstom et Dassault Systèmes, notamment, mais bénéficie d'une bonne sélection en biens de consommation et dans la banque, ainsi que des hausses d'Aperam, JDE Peets, Carrefour et BBVA.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	103 607 975,96	103 224 665,31
LAZARD EURO MONEY MARKET "B"	41 529 452,94	57 993 564,56
TOTALENERGIES SE	24 980 310,00	8 361 610,00
ARCELORMITTAL	5 589 890,00	27 617 506,84
RENAULT SA	27 484 019,00	5 561 981,00
UNILEVER PLC	9 340 540,00	22 685 414,31
TELEFONICA SA	6 178 000,00	22 405 490,33
ASTRAZENECA PLC	14 632 150,06	12 427 081,12
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	22 520 121,29	2 486 617,00
STMICROELECTRONICS NV	11 366 497,00	13 505 104,50

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 (SFDR) :

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 31/12/2021, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 59,10 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 54,59 à la date de démarrage du calcul.

Au cours de la période mesurée, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 54,59. et 59,10 Elle est restée supérieure à celle de son univers

Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion (www.lazardfreresgestion.fr)

L'analyse ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agence d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) de chaque entreprise et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou "Principal Adverse Impacts" (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou "Sustainability Risks" (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses). Chaque pilier E, S et G est noté de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) à partir d'au minimum dix indicateurs clés pertinents par pilier (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...). La note ESG globale de la société synthétise les scores de chaque pilier selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement et le Social et 40% pour la Gouvernance. Les notations ESG sont directement intégrées au modèle de valorisation financière par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC).

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». La Sicav est gérée conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Économie et des Finances français. La prise en compte de critères ESG influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération. Afin de satisfaire aux critères de gestion du label ISR, les analystes-gérants s'assurent que la note ESG moyenne de la Sicav soit supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. L'univers de départ est réparti en 3 zones de notation : • 80% des sociétés de la zone Euro • 10% des sociétés de la zone Europe ex-euro • 10% de sociétés de petites capitalisations Cette note ESG est calculée après exclusion de 20% des valeurs les moins bien notées sur chaque zone (Euro, Europe ex-euro et petites capitalisations). Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées dans le cadre de la gestion ISR sont réalisées par un partenaire externe indépendant. La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille et l'indice / univers de référence doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur

le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. La prise en compte de l'alignement des activités des entreprises est effectuée de manière qualitative dans le processus d'analyse interne en fonction des données publiées par les entreprises elles-mêmes ainsi que celles mises à disposition par nos fournisseurs de données ESG.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie" :

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. La prise en compte de l'alignement des activités des entreprises est effectuée de manière qualitative dans le processus d'analyse interne en fonction des données publiées par les entreprises elles-mêmes ainsi que celles mises à disposition par nos fournisseurs de données ESG.

Absence d'alignement aux objectifs de la taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

LOI CARBONE

ART 29 : LOI ENERGIE CLIMAT (LEC)

L'information concernant l'article 29 LEC sera adressée sur simple demande auprès de Lazard Frères Gestion.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP/ la SICAV est investie de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 92,43%.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

Population au 31/12/2021 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

effectif au 31.12.2021 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2021 en €	Rémunération variable au titre de 2021 (cash payé en 2022 et différé attribué en 2022) en €
191	18 442 291	41 071 107

"Personnel identifié "

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2021 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	6 464 457
Autres	64	40 095 707
Total	67	46 560 164

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV LAZARD ALPHA EURO SRI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

SICAV LAZARD ALPHA EURO SRI

10 avenue Percier
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la SICAV LAZARD ALPHA EURO SRI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) LAZARD ALPHA EURO SRI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les SICAV, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Gilles DUNAND-ROUX
Date : 2022.03.29
16:35:30 +02'00'

Gilles DUNAND-ROUX

SICAV LAZARD ALPHA EURO SRI

10 avenue Percier
75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Gilles DUNAND-ROUX
Date : 2022.03.29
16:34:08 +02'00'

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2021 en EUR

ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	814 620 355,62	575 551 111,49
Actions et valeurs assimilées	814 248 670,22	559 079 215,82
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	814 248 670,22	559 079 215,82
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	371 685,40	16 471 895,67
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	371 685,40	16 471 895,67
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	209 749,09	51 419,79
Opérations de change à terme de devises		
Autres	209 749,09	51 419,79
COMPTES FINANCIERS	414 439,02	
Liquidités	414 439,02	
TOTAL DE L'ACTIF	815 244 543,73	575 602 531,28

PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	778 084 095,05	574 432 807,95
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	25 880 791,22	-8 808 977,12
Résultat de l'exercice (a,b)	10 251 131,59	5 419 402,73
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	814 216 017,86	571 043 233,56
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	1 028 525,87	4 380 630,85
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 028 525,87	4 380 630,85
COMPTES FINANCIERS		178 666,87
Concours bancaires courants		178 666,87
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	815 244 543,73	575 602 531,28

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	19 580 475,81	9 880 866,67
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	19 580 475,81	9 880 866,67
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 949,13	
Autres charges financières		
TOTAL (2)	2 949,13	
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	19 577 526,68	9 880 866,67
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	8 791 775,20	5 063 915,88
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	10 785 751,48	4 816 950,79
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-534 619,89	602 451,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	10 251 131,59	5 419 402,73

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la SICAV.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to market, sur la base de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN) à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

○ **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

○ **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

○ **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de la SICAV).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}$$

La Sicav effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux Barème	
Frais de gestion financière	Actif net	Action « I » : 0,980% TTC (Taux maximum) Action « IC » : 0,980% TTC (Taux maximum) Action « R » : 1,980% TTC (Taux maximum) Action « T » : 0,980% TTC (Taux maximum)	
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Actions I, IC, R et T : 0,020% Taux maximum	
Commissions de mouvement TTC : (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Actions, obligations, titres de créances, change	De 0 à 0,20% TTC
		Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450€ TTC par contrat
Commission de surperformance (Actions I, IC, R et T)	Actif net	15% de la sur performance annuelle au-dessus de l'indice EuroStoxx dividendes nets réinvestis*	

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée avec un système de High Water Mark en comparant l'évolution de chaque action de l'actif de la Sicav (hors frais de gestion variables) à l'actif d'un Fonds de référence :

- Dont la valeur de départ est celle de l'actif de la Sicav lors de la clôture de la dernière année en date au cours de laquelle des frais de surperformance ont été prélevés ;
- Et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'Eurostoxx dividendes nets réinvestis en euros et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que la Sicav.

Si, à la clôture de l'exercice, l'actif de la Sicav (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du Fonds de référence, alors une commission de surperformance, égale à 15% TTC de l'écart de valorisation entre l'actif de la Sicav et le fonds de référence, est prélevée.

La première date de prélèvement interviendra après une période supérieure ou égale à 12 mois.

Ces frais sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative et effectivement perçus chaque année à la date de clôture de l'exercice.

Une reprise de provision sera comptabilisée chaque fois que l'écart entre les deux actifs diminue. En cas de sous-performance (actif de la Sicav inférieur à l'actif du fonds de référence) les provisions seront reprises jusqu'à extinction de la dotation globale, hors frais de gestion variables acquis.

Les provisions existantes en fin d'exercice et la quote-part de la commission provenant des rachats d'actions durant l'exercice seront versées à la société de gestion.

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD ALPHA EURO SRI I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	571 043 233,56	613 407 248,40
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	401 722 042,06	220 531 422,31
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-300 226 400,09	-226 910 239,62
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	56 544 669,68	47 159 127,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-26 041 300,20	-50 952 976,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		0,10
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-4 004 392,47	-2 911 256,85
Différences de change	1 729 706,28	-454 011,02
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	102 662 707,56	-33 643 031,63
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	71 407 983,24	-31 254 724,32
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	31 254 724,32	-2 388 307,31
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	10 785 751,48	4 816 950,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	814 216 017,86	571 043 233,56

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							414 439,02	0,05
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	414 439,02	0,05								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	41 066 460,22	5,04						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	141 568,52
	Souscriptions à recevoir	68 180,57
TOTAL DES CRÉANCES		209 749,09
DETTES		
	Rachats à payer	214 170,14
	Frais de gestion fixe	812 110,01
	Frais de gestion variable	485,63
	Autres dettes	1 760,09
TOTAL DES DETTES		1 028 525,87
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-818 776,78

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LAZARD ALPHA EURO SRI I		
Actions souscrites durant l'exercice	473 157,271	244 845 528,87
Actions rachetées durant l'exercice	-386 999,435	-201 448 139,45
Solde net des souscriptions/rachats	86 157,836	43 397 389,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 157 269,279	
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC		
Actions souscrites durant l'exercice	6 654,280	2 704 309,25
Actions rachetées durant l'exercice	-2 568,167	-1 063 398,88
Solde net des souscriptions/rachats	4 086,113	1 640 910,37
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	16 211,450	
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R		
Actions souscrites durant l'exercice	263 379,117	120 535 358,37
Actions rachetées durant l'exercice	-138 828,996	-66 798 379,29
Solde net des souscriptions/rachats	124 550,121	53 736 979,08
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	226 552,806	
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T		
Actions souscrites durant l'exercice	107 601,423	33 636 845,57
Actions rachetées durant l'exercice	-93 343,127	-30 916 482,47
Solde net des souscriptions/rachats	14 258,296	2 720 363,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	142 076,583	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LAZARD ALPHA EURO SRI I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Action LAZARD ALPHA EURO SRI I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 6 025 735,28 1,00
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 62 408,78 1,00
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 2 146 401,57 2,00
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 556 743,94 1,00 485,63

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue ».

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			371 685,40
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	371 685,40
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			371 685,40

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	10 251 131,59	5 419 402,73
Total	10 251 131,59	5 419 402,73

	31/12/2021	31/12/2020
Action LAZARD ALPHA EURO SRI I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	8 975 473,95	4 962 541,77
Total	8 975 473,95	4 962 541,77

	31/12/2021	31/12/2020
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	98 782,75	44 404,07
Total	98 782,75	44 404,07

	31/12/2021	31/12/2020
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	504 231,49	50 136,17
Total	504 231,49	50 136,17

	31/12/2021	31/12/2020
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	672 643,40	362 320,72
Total	672 643,40	362 320,72

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	25 880 791,22	-8 808 977,12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	25 880 791,22	-8 808 977,12

	31/12/2021	31/12/2020
Action LAZARD ALPHA EURO SRI I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	20 544 908,17	-7 546 546,55
Total	20 544 908,17	-7 546 546,55

	31/12/2021	31/12/2020
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	227 432,51	-67 522,08
Total	227 432,51	-67 522,08

	31/12/2021	31/12/2020
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 565 468,89	-643 922,62
Total	3 565 468,89	-643 922,62

	31/12/2021	31/12/2020
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 542 981,65	-550 985,87
Total	1 542 981,65	-550 985,87

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	833 360 836,67	573 733 095,62	613 407 248,40	571 043 233,56	814 216 017,86
Action LAZARD ALPHA EURO SRI I en EUR					
Actif net	687 657 777,37	493 197 083,43	536 638 491,34	489 306 890,18	646 535 160,34
Nombre de titres	1 470 612,959	1 272 578,186	1 122 556,995	1 071 111,443	1 157 269,279
Valeur liquidative unitaire	467,59	387,55	478,05	456,82	558,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	43,44	11,56	-2,17	-7,04	17,75
Capitalisation unitaire sur résultat	7,38	8,12	11,28	4,63	7,75
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC en EUR					
Actif net	10 606 278,73	1 393 290,92	2 242 969,82	4 378 147,74	7 157 998,61
Nombre de titres	28 697,177	4 548,371	5 936,085	12 125,337	16 211,450
Valeur liquidative unitaire	369,59	306,32	377,85	361,07	441,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	34,33	9,14	-1,71	-5,56	14,02
Capitalisation unitaire sur résultat	5,83	6,42	8,91	3,66	6,09
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R en EUR					
Actif net	135 096 780,57	45 396 389,81	45 248 222,64	41 633 240,88	111 960 755,06
Nombre de titres	313 787,323	128 504,032	104 882,460	102 002,685	226 552,806
Valeur liquidative unitaire	430,53	353,26	431,41	408,15	494,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	40,04	10,63	-1,96	-6,31	15,73
Capitalisation unitaire sur résultat	2,59	3,29	6,25	0,49	2,22

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T en EUR					
Actif net		33 746 331,46	29 277 564,60	35 724 954,76	48 562 103,85
Nombre de titres		142 317,570	100 098,946	127 818,287	142 076,583
Valeur liquidative unitaire		237,11	292,48	279,49	341,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		5,87	-1,32	-4,31	10,86
Capitalisation unitaire sur résultat		5,21	6,90	2,83	4,73

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	100 000	20 765 000,00	2,55
BAYER	EUR	400 000	18 800 000,00	2,31
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	220 000	19 467 800,00	2,39
CONTINENTAL AG	EUR	205 000	19 087 550,00	2,35
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	1 270 000	20 701 000,00	2,54
SAP SE	EUR	170 000	21 233 000,00	2,61
SIEMENS AG-REG	EUR	135 000	20 611 800,00	2,53
TOTAL ALLEMAGNE			140 666 150,00	17,28
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	380 000	20 204 600,00	2,48
TOTAL BELGIQUE			20 204 600,00	2,48
ESPAGNE				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	3 900 000	20 475 000,00	2,51
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	7 000 000	20 583 500,00	2,53
TOTAL ESPAGNE			41 058 500,00	5,04
FINLANDE				
SAMPO OYJ A	EUR	455 000	20 047 300,00	2,46
TOTAL FINLANDE			20 047 300,00	2,46
FRANCE				
ALSTOM	EUR	600 000	18 732 000,00	2,30
AXA	EUR	880 000	23 042 800,00	2,83
BNP PARIBAS	EUR	370 000	22 484 900,00	2,76
CARREFOUR	EUR	1 270 000	20 453 350,00	2,51
DASSAULT SYST.	EUR	370 000	19 354 700,00	2,38
EIFFAGE	EUR	230 000	20 805 800,00	2,55
ESSILORLUXOTTICA	EUR	110 000	20 596 400,00	2,53
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	31 500	22 900 500,00	2,82
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	142 000	20 469 300,00	2,52
ORANGE	EUR	2 100 000	19 767 300,00	2,43
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	340 000	20 128 000,00	2,47
RENAULT SA	EUR	640 000	19 548 800,00	2,40
SAINT-GOBAIN	EUR	340 000	21 035 800,00	2,59
SANOFI	EUR	235 000	20 816 300,00	2,56
SOCIETE GENERALE SA	EUR	760 000	22 955 800,00	2,81
TOTALENERGIES SE	EUR	455 000	20 306 650,00	2,49
WORLDLINE SA	EUR	370 000	18 133 700,00	2,23
TOTAL FRANCE			351 532 100,00	43,18
ITALIE				
ENI SPA	EUR	1 600 000	19 552 000,00	2,40
INTESA SANPAOLO	EUR	8 800 000	20 011 200,00	2,46
TOTAL ITALIE			39 563 200,00	4,86

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	440 000	20 961 600,00	2,57
TOTAL LUXEMBOURG			20 961 600,00	2,57
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	210 000	20 265 000,00	2,49
ASML HOLDING NV	EUR	30 800	21 766 360,00	2,67
ING GROEP NV	EUR	1 600 000	19 587 200,00	2,41
JDE PEET'S BV	EUR	620 000	16 802 000,00	2,06
STELLANTIS NV	EUR	1 200 000	20 013 600,00	2,46
STMICROELECTRONICS NV	EUR	460 000	20 129 600,00	2,48
TOTAL PAYS-BAS			118 563 760,00	14,57
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	200 000	20 671 748,45	2,54
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	270 000	20 394 711,77	2,50
TOTAL ROYAUME-UNI			41 066 460,22	5,04
SUISSE				
LAFARGEHOLCIM LTD	EUR	460 000	20 585 000,00	2,52
TOTAL SUISSE			20 585 000,00	2,52
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			814 248 670,22	100,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées			814 248 670,22	100,00
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	EUR	188	371 685,40	0,05
TOTAL FRANCE			371 685,40	0,05
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			371 685,40	0,05
TOTAL Organismes de placement collectif			371 685,40	0,05
Créances			209 749,09	0,03
Dettes			-1 028 525,87	-0,13
Comptes financiers			414 439,02	0,05
Actif net			814 216 017,86	100,00

Action LAZARD ALPHA EURO SRI I	EUR	1 157 269,279	558,67
Action LAZARD ALPHA EURO SRI T	EUR	142 076,583	341,80
Action LAZARD ALPHA EURO SRI R	EUR	226 552,806	494,19
Action LAZARD ALPHA EURO SRI IC	EUR	16 211,450	441,53

LAZARD ALPHA EURO SRI
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10, avenue Percier - 75008 Paris
519 071 906 R.C.S. PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

10 251 131,59 € somme distribuable afférente au résultat
25 880 791,22 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

- 1) Somme distribuable afférente au résultat**
10 251 131,59 € au capital social conformément à l'article 27 des statuts de la société
- 2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes**
25 880 791,22 € capitalisation.

Aucun dividende ne sera donc mis en paiement au titre de cet exercice.